

CHAPITRE I^{ER}

LA CARRIERE ADMINISTRATIVE DE RENE BOUSQUET.

Sa biographie avant Vichy.

René Bousquet est né à Montauban le 11 mai 1909. Son enfance a été fortement marquée par la guerre de 14-18. Juriste de formation, il est devenu en cours d'études, à moins de 21 ans, le chef de cabinet du préfet du Tarn-et-Garonne, M. Vidal. C'est alors qu'il occupait ces fonctions, qu'il s'est distingué au cours de très graves inondations en mars 1930 par son courage, en sauvant avec un de ses amis qui y laissa la vie, plus d'une centaine de Montalbanais, ainsi qu'il résulte du rapport de gendarmerie de l'époque établi à la suite du décès de son coéquipier Adolphe Poul¹.

Désigné comme citoyen d'honneur de sa ville natale, il recevra des mains du président du Conseil André Tardieu le diplôme des actes de courage et de dévouement suivant l'attribution du 27 avril 1930 avec la mention : « Héroïque citoyen qui, aux côtés de son ami Poul, a bravé cent fois la mort pour sauver des familles entières qui allaient disparaître sous les flots. Plus de 150 personnes lui doivent la vie et c'est par miracle qu'il a réussi à mener jusqu'au bout sa mission sublime de dévouement poussé volontairement jusqu'au sacrifice. A bien mérité de la cité de Montauban. »

1. Document publié dans mon livre René Bousquet préfet de la Marne, op. cit.

La médaille du sauvetage lui sera également décernée suivant décret du 28 juin 1930 avec l'indication : « A accompli des actes de sauvetage périlleux avec son camarade, le regretté Poulit ; il a exposé sa vie à plusieurs reprises sans souci de la lassitude et avec un dévouement digne des plus grands éloges. » A la suite de quoi, il a été fait chevalier de la légion d'honneur, suivant nomination en date du 4 juin 1931.

Sa carrière a bénéficié jusqu'à la guerre de la protection à Paris d'hommes influents et surtout du patronage amical de Maurice Sarraut² qui, en tant que directeur de *La Dépêche du Midi*, était une personnalité-clé de la III^e République. Il figurera dans plusieurs cabinets ministériels : il sera chef du secrétariat particulier du sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil en juillet 1930 pendant le ministère Tardieu ; puis chef-adjoint du cabinet du sous-secrétaire à l'Intérieur Pierre Cathala en janvier 1931, lors du ministère Laval ; puis à nouveau, et toujours auprès de Cathala, chef-adjoint du cabinet du sous-secrétaire d'État à la Présidence du Conseil, sous un autre ministère Tardieu, en mars 1932. Enfin il sera directeur du cabinet de Pierre Cathala, ministre de l'Agriculture en juin 1935, sous un nouveau ministère Laval.

Suivant arrêté du 21 septembre 1932, il sera désigné pour exercer les fonctions de secrétaire général adjoint du comité supérieur de l'aménagement et de l'organisation de la région parisienne. Il sera nommé secrétaire général du même comité, par arrêté du 13 novembre 1934.

Suivant arrêté du président du Conseil du 6 avril 1936, il est ensuite chargé de mission à la direction de la police du territoire et des étrangers au ministère de l'Intérieur pour les affaires concernant le statut des étrangers en France, dont l'étude lui sera déléguée par le directeur général de la Sûreté nationale, C'est à cette époque qu'il fera la connaissance d'Yves Cazaux qui prendra sa défense, en 1995, avec courage et détermination face à l'acharnement médiatique et à une déshonorante diabolisation.³

2. Maurice Sarraut était sous très haute surveillance allemande. Arrêté en janvier 1943, il sera libéré à la demande de René Bousquet qui, s'il n'obtenait pas satisfaction, manifesta son intention de démissionner. Les Allemands mettront ensuite au point avec la Milice une action dite spéciale. Maurice Sarraut sera assassiné début décembre 1943.

3. Ancien préfet, il fut président de la Société des gens de lettres et président de la Société d'histoire de France. Il a publié René Bousquet face à l'Acharnement, Jean Picollec, 1995.

Ses notes administratives⁴ sont éloquentes ; elles prouvent que sa promotion rapide parfois contestée par des collègues moins bien traités n'est en rien due à du favoritisme. Voici l'appréciation donnée en 1937 : « M. Bousquet a le plus riche ensemble de dons qu'il soit : servi par la plus belle intelligence, par une finesse d'esprit incomparable, par une psychologie qui lui fait juger tout de suite les gens et les mobiles de leurs intentions, on ne peut plus diplomate, il est appelé à réussir avec éclat dans n'importe quelle carrière. A la Sûreté nationale, il a réalisé une organisation modèle par l'installation d'un fichier central qui fait l'admiration des polices étrangères et qu'il a su avec des moyens financiers réduits doter de tous les perfectionnements scientifiques modernes. »

Nommé sous-préfet de Vitry-le-François à compter du 1^{er} juin 1938, il sera fait en remerciement de ses services pendant l'exode citoyen d'honneur de la ville. En tant que sous-préfet, il est ainsi noté : « René Bousquet sous-préfet de Vitry-le-François est appelé à parvenir aux plus hauts postes de l'administration préfectorale. Sous-préfet de valeur exceptionnelle, très sympathique et inspirant toute confiance, il apporte un dévouement absolu à ses fonctions dont il s'acquitte avec une distinction hors pair. »

Promu secrétaire général de la préfecture de la Marne, le 6 juin 1939, quelques jours avant la déclaration de guerre, il donnera toute satisfaction à son préfet M. Jozon, dont la retraite est imminente et dont le remplacement par René Bousquet est d'ores et déjà programmé. Le jugement que le préfet Jozon porte sur lui en tant que secrétaire général de la Marne est le suivant :

« Intelligence remarquable, jugement d'une sûreté absolue, valeur professionnelle exceptionnelle, René Bousquet est appelé à parvenir aux plus hauts postes de l'administration préfectorale et même aux plus hautes fonctions de l'Etat. Aussi bien que comme sous-préfet il est un secrétaire général tout à fait exceptionnel. Très sympathique, inspirant toute confiance, d'une rare loyauté, il apporte un dévouement absolu à ses fonctions, dont il s'acquitte avec une distinction tout à fait hors de pair. »

Sa conduite pendant l'exode sera exemplaire. Le général de corps

4. Les notes figurent aux archives du ministère de l'Intérieur dossier René Bousquet réf: F1 b1 1047.

d'armée Thierry, Commandant la 6^e région militaire, le 26 juin 1940, a proposé au général commandant la 4^e armée la citation de René Bousquet à l'ordre de l'armée ainsi que celle du préfet Jozon⁵ en ces termes :

« La ville de Châlons en raison de la rapidité de l'avance allemande n'a été complètement évacuée qu'aux derniers jours. Grâce à l'esprit d'organisation et à l'énergie de M. Jozon et de M. Bousquet tout s'est passé dans le plus grand ordre. Tous les malades, les hospitalisés (l'hôpital civil ayant été antérieurement incendié à 2 reprises), les aliénés, même, ont été évacués. Eux-mêmes n'ont quitté leur poste que le 12 juin, jour de la rupture du pont de la Marne. M. Bousquet, en particulier, quittant son poste le dernier au moment où les premières automitrailleuses allemandes y faisaient leur apparition... M. Bousquet dans un département soumis à des bombardements violents et sous la pression constante de l'ennemi a secondé son préfet de façon remarquable et avec la plus grande intelligence dans l'organisation des évacuations et repliements. Méprisant le danger, il s'est constamment rendu dans les endroits les plus bombardés. Il a quitté le chef-lieu le dernier au moment où l'ennemi marchait sur la ville et après s'être assuré qu'il n'y restait plus personne. En raison de la carence dont ont fait preuve certains fonctionnaires en de semblables circonstances, j'estime équitable de signaler au pays la conduite de ces personnalités et j'ai l'honneur de demander qu'une citation à l'ordre de l'armée soit accordée à chacun d'eux. »

La citation établie à l'ordre du corps d'armée, signée par le général Dentz, comporte les mentions suivantes :⁶

« Fonctionnaire et organisateur de premier ordre. Au cours des mois de mai et de juin 1940 dans un département soumis à des bombardements fréquents et massifs, devenu par la suite le théâtre de violents combats, a donné maints exemples d'un grand courage en se portant inlassablement vers les endroits les plus exposés ou dans les villes en flammes et en veillant personnellement à l'évacuation des réfugiés. A quitté le chef-lieu le dernier après s'être assuré que l'évacuation en était achevée et alors que l'ennemi en tenait déjà les faubourgs. Citation donnant droit au port de la croix de guerre 1939/1940. La présente citation comporte l'attribution de la croix de guerre avec étoile de vermeil. »

5. Dossier Jozon au ministère de l'Intérieur réf: F1 b1 1952.

6. A.N. F1 b1 1047. (cf : document 1 en fin de ce chapitre).

Nommé préfet de la Marne le 17 septembre 1940, René Bousquet sera ensuite préfet régional de la Marne, de la Haute-Marne et de l'Aube, à compter du 26 août 1941 jusqu'à sa nomination le 18 avril 1942 au poste de secrétaire général à la police.

Il est important de répéter et de souligner le fait, largement établi dans la Marne, de sa résistance active face aux Allemands, de même que son souci de préserver sans exclusive ni concession tout à la fois la République et l'unité française⁷.

Le réquisitoire de son procès de 1949 l'a d'ailleurs reconnu expressément :⁸ « Dans ces deux postes (préfet puis préfet régional) René Bousquet se révéla un excellent administrateur, habile et ferme, qui négocia avec l'occupant au mieux des intérêts français. Fidèle à ses opinions républicaines, il maintint ou fit rétablir dans leurs fonctions les assemblées et les élus du département. Il intervint en faveur des Israélites, des francs-maçons, des syndicalistes et des communistes, évita des sanctions à la population et parvint par de fausses statistiques à limiter les impositions de l'occupant. Il favorisa les évasions de prisonniers du camp de Châlons, et enfin créa toute une organisation agricole qui permit de faire échec à l'arbitraire des réquisitions des occupants et aux tentatives d'exploitation collective des fermes par les Allemands. »

Robert de Vogué, résistant et déporté, dans sa déposition du 6 septembre 1945⁹ a ainsi résumé le sentiment de l'ensemble de ses administrés de la Marne : « En bref, tant par son attitude de dignité et d'indépendance à l'égard du gouvernement de Vichy et de la politique de collaboration que par son attitude remarquable vis-à-vis de l'occupant, Bousquet était, comme préfet, le type de fonctionnaires français tels qu'il en aurait fallu beaucoup pendant cette période délicate où la Résistance prenait vie et devait encore compter sur de longs mois avant d'arriver à ses fins. »

7. Voir dans mon livre René Bousquet Préfet de la Marne, op. cit., notamment les nombreux témoignages de résistants, de déportés, d'anciens parlementaires et d'élus, de syndicalistes, de Juifs et de communistes.

8. A.N.R.B.H.C. cote 1228.

9. A.N.R.B.H.C. cote 305.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que René Bousquet a accepté en avril 1942 les fonctions de secrétaire général à la police, se croyant plus utile dans la Marne qu'à Vichy. Sa décision n'a pas été guidée en tous cas par l'ambition, à partir du moment où il est établi qu'il a refusé à l'amiral Darlan, chef du gouvernement, quelques mois auparavant, le poste à ses côtés de ministre du Ravitaillement¹⁰.

Le comportement général de René Bousquet à Vichy.

Contrairement à beaucoup, il n'avait aucune relation extra-professionnelle avec les autorités d'occupation. Son nom ne figure pas dans le livre d'or d'Abetz¹¹ ce qui permet de le croire lorsqu'il indique qu'il ne s'est jamais rendu à l'ambassade d'Allemagne. Il n'a jamais participé à un dîner privé avec les Allemands ni d'ailleurs à aucune réunion mondaine pendant l'Occupation. A Vichy, il n'entretenait pas davantage de relations avec les autorités locales allemandes notamment avec Geissler et Krug von Nidda. Ce dernier l'a confirmé le 25 août 1947 à l'instruction.¹² Quant à Geissler, il n'a pu être entendu, ayant été abattu par la résistance en 1944.

Il n'a jamais participé à une réunion ayant un lien quelconque avec l'idéologie nazie. Des recherches ont été effectuées dans les différents services et fichiers de la Préfecture de police et de la Sûreté nationale par MM. Colletta et Clerbaut, inspecteurs de police.

Leur rapport en date du 22 mai 1945¹³ précise qu'aucune trace n'a été trouvée que René Bousquet « ait occupé une fonction de direction dans les services centraux, régionaux ou départementaux de la propagande, soit devenu ou demeuré adhérent postérieurement au 1^{er} janvier 1941 d'un organisme ou groupement de collaboration, ait participé à l'organisation de manifestations artistiques, économiques, politiques ou autre en faveur de la collaboration avec l'ennemi, ait publié des articles, brochures, ou livres ou

10. A.N.R.B.H.C. cote 657. L'offre lui a été faite, le 18 janvier 1942, par l'amiral Darlan, alors chef du gouvernement en présence d'Yves Bouthillier, ministre des Finances.

11. Le livre d'or d'Abetz comporte 328 signatures réf: A.N. F7 15331.

12. A.N.R.B.H.C. cote 648. Krug von Nidda était le consul allemand à Vichy; Geissler y étant le représentant de la police allemande.

13. A.N.R.B.H.C. cote 1191.

fait des conférences en faveur de l'ennemi, de la collaboration avec l'ennemi, du racisme ou des doctrines totalitaires ».

René Bousquet a toujours marqué de même son indépendance à l'égard du gouvernement de Vichy.

Ses notes adressées au chef du gouvernement avec lequel il entretenait des rapports confiants, que nous analyserons à propos des questions évoquées, témoignent d'une grande liberté de pensée. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à l'occasion des événements graves il ne mâchait pas ses mots.

A titre d'exemple : la note au président Laval du 30 décembre 1942¹⁴ « Je demeure convaincu que la transformation du S.O.L. (service d'ordre légionnaire) en Milice est une faute et une erreur... Je suis moralement obligé de vous confirmer que toute décision permettant directement ou indirectement au S.O.L. devenu Milice d'exercer soit un pouvoir de contrôle soit une autorité en matière répressive se heurterait pour mes collaborateurs et pour moi-même à une impossibilité de demeurer plus longtemps dans les charges que nous occupons. »

Pierre Laval, lorsqu'il a été obligé par les Allemands de se séparer de son secrétaire général à la police, l'a d'ailleurs publiquement reconnu à demi-mot à l'occasion de l'intronisation de Joseph Darnand, le 21 janvier 1944.¹⁵ « N'attendez pas de moi une critique contre Bousquet. Il était et il reste mon ami ; mais il y a des moments où des modifications sont indispensables; celles-ci par exemple, et peut-être même est-il indispensable que l'homme qui est chargé dans un moment aussi cruel pour notre pays d'une tâche aussi lourde ne soit pas un fonctionnaire. Les fonctionnaires ont leurs qualités ; ils ont aussi leurs défauts. Il faut être tout neuf, comme l'est Darnand, pour ne pas être arrêté dans un moment pareil par des considérations qui arrêtent trop souvent de grands fonctionnaires. »

Il a confirmé de façon curieuse son jugement sur René Bousquet ; au moment de son arrestation et à l'occasion de son premier interrogatoire par le capitaine Yves Perrusel, directeur adjoint de la Sûreté du gouvernement militaire français en Autriche¹⁶ :

14. A.N.R.B.H.C. 334 AP 47 sténo, audience du 22 juin 1949, document 2 annexée en fin de chapitre.

15. A.N.R.B.H.C. cote 669. Joseph Darnand a succédé à René Bousquet fin décembre 1943 avec des pouvoirs largement accrus.

16. A.N.3 W dossier Haute Cour Pierre Laval.

« Bousquet était un ange » dira-t-il.

Le but de René Bousquet était tout d'abord de chasser l'occupant.

Il n'a jamais cru, ni à l'évidence souhaité, la victoire allemande ce qui fragilise la thèse de l'ambition. Le témoignage de Jacques Le Roy-Ladurie, ancien ministre de l'Agriculture, entendu le 21 août 1945 est à cet égard capital :¹⁷ « le 7 juillet 1942 à Tulle au cours d'un voyage officiel du maréchal Pétain nous eûmes, Bousquet et moi, un long entretien : Bousquet me déclara d'abord qu'il n'était pas dupe des manifestations très spectaculaires dont ce voyage était l'occasion. Avec insistance M. Bousquet me dit que lui entendait rester fidèle à la République. Il eut des mots très durs pour le régime et le gouvernement. Enchaînant, il en vint à parler de l'Allemagne : il la haïssait et il en prévoyait l'écrasement final par les Alliés. »

C'est d'ailleurs ce qu'il avait toujours précédemment soutenu dans la Marne, à une époque où l'issue de la guerre était pour le moins incertaine. D'autres témoins l'ont rapporté. Citons la lettre de Sittewelle à l'avocat de René Bousquet le 25 juillet 1945¹⁸ : « Quand il fut appelé auprès du gouvernement de Vichy, il vint faire ses adieux à la municipalité de Vitry-le-François. A l'issue de cette petite cérémonie, il réunit ses amis et exposa les raisons qui l'obligeaient à accepter le poste qui lui était confié, mais il ajouta vous pouvez être "assuré que je joue la carte allemande perdante". Ceci fut dit en présence de M. Prud'homme, maire de Vitry qui peut le confirmer. »

Pour parvenir à ses fins, il estimait devoir défendre pied à pied et en tous domaines relevant de ses responsabilités ou de son action la souveraineté française tout en organisant des forces capables de maintenir l'ordre français et de participer en temps utile à la libération du territoire.

Même ses biographes, qui figurent parmi ses détracteurs, le reconnaissent : Eric Conan parle de « mystique de l'Etat », Pascale Froment estime quant à elle qu'il avait « le travail pour religion et la fonction publique pour passion. »

René Bousquet s'est expliqué de façon générale sur sa méthode et

17. A.N.R.B.H.C. cote 397 document 3 en fin de chapitre.

18. A.N.R.B.H.C. cote 315.

ses objectifs : dans un mémoire qu'il a déposé à l'instruction le 30 octobre 1945¹⁹ « Mon action au secrétariat général à la police s'exerça à la fois sur le plan intérieur et sur le plan des négociations avec les autorités allemandes. Sur le plan intérieur, je me suis toujours efforcé de contribuer à la recherche d'une détente politique ou tout au moins d'éviter une aggravation de la tension intérieure constatée à mon arrivée à Vichy. J'ai toujours défendu que toute action de politique intérieure fût inconciliable avec la présence de troupes étrangères sur le territoire français. J'ai constamment affirmé que le rôle du gouvernement devait se borner à faire vivre le pays, à lui éviter les souffrances et les deuils, à sauvegarder sa vitalité dans tous les domaines, à le libérer autant que possible des servitudes imposées par l'occupation.

Sur le plan des négociations, j'ai cherché à éviter ou diminuer l'ingérence des autorités allemandes dans la vie intérieure ; ramener le plus complètement possible les autorités allemandes à l'application de la convention d'armistice ; fournir aux autorités locales françaises une base de défense, un point d'appui de résistance aux exigences allemandes ; à mettre de l'unité dans l'action administrative en limitant ou en neutralisant les interventions directes de l'autorité allemande sur des fonctionnaires d'exécution sans défense. »

Son second souci était de préserver coûte que coûte l'unité nationale.

Au moment de son départ de la Marne, René Bousquet écrivait aux maires du département :²⁰ « Dans la nouvelle mission que je vais remplir, je mettrai en pratique les mêmes méthodes de travail que j'ai utilisées ici. Je m'efforcerai de rapprocher les hommes et de faciliter la réconciliation indispensable de tous les Français. Je donnerai aux services qui sont chargés d'assurer la sécurité de l'État des ordres pour que dans leurs tâches ils se montrent fermes mais aussi compréhensifs et humains. »

Il se référait encore à cet objectif dans sa lettre de protestation adressée le 9 mars 1943 à l'amiral Platon²¹ qui l'avait accusé d'avoir tenu des propos diffamatoires à son égard devant les Allemands : « Les hautes autorités allemandes avec lesquelles mes fonctions m'amènent à être en

19. A.N.R.B.H.C. cote 449.

20. A.N.R.B.H.C. 334 AP 47 sténo procès René Bousquet en Haute Cour audience 21 juin 1949.

21. A.N.R.B.H.C. cote 7.

contact ne m'ont jamais vu commettre un acte ou prononcer une parole qui soit en contradiction avec les sentiments très naturels de patriotisme que je professe. Devant elles, il ne me viendrait jamais à l'esprit d'évoquer, pour quelque raison que ce soit, les divisions personnelles ou partisans que je déplore entre Français. »

Sa déclaration au cours de son procès devant la Haute Cour,²² faite sous le contrôle du président Louis Noguères, qui connaissait parfaitement le dossier, est tout aussi significative : « Je mets quiconque au défi, dans la totalité du dossier qui est entre vos mains de trouver sous l'Occupation un seul acte, une seule pensée politique. Je me suis enfermé moi-même volontairement et j'ai défendu sans cesse une thèse générale souvent incomprise d'union nationale totale dont personnellement je n'ai jamais exclu qui que ce soit. »

Ce en quoi il s'opposait de façon devenue aujourd'hui évidente à la politique allemande : les directives du commandant suprême de l'administration militaire en France du 17 août 1940²³ étaient déjà en opposition avec les objectifs de René Bousquet : « De toute manière, tout doit être entrepris du côté allemand pour favoriser la désunion intérieure et partant la faiblesse de la France. Il faut appuyer maintenant plutôt les forces nécessaires pour entretenir la désunion. »

Tous les documents allemands postérieurs sont de même sens et vont jusqu'à remercier le gaullisme dans une note du 29 décembre 1941²⁴.

« Les autorités d'occupation ne négligent aucun moyen d'aggraver la division politique des Français. Un haut fonctionnaire de la Gestapo pouvait se féliciter de la propagande gaulliste en évoquant les sommes colossales qu'eurent dû dépenser les autorités allemandes pour obtenir une division aussi profonde et un trouble aussi désordonné de l'opinion française. »

22. A.N.R.B.H.C. 334 AP 47 sténo procès René Bousquet en Haute Cour audience 21 juin 1949.

23. A.N. F7 15317.

24. A.N. F7 14897.